



2^e COURS DE GESTION DE LA DESTRUCTION DES STOCKS DE MAP ORGANISE PAR LA SUISSE

3 au 7 juin 2002

Hôtel du Parc, Martigny
Av. des Prés-Beudin 20, CH-1920 Martigny
Téléphone : ++41 27 720 18 18 – Télécopieur : ++41 27 720 18 19

INFORMATIONS GENERALES

1. Date et lieu du séminaire de formation

Le 2^e cours de gestion de la destruction des stocks de mines antipersonnel organisé par la Suisse se tiendra du 3 au 7 juin 2002 à Martigny, Centre de Congrès de l'Hôtel du Parc, Av. des Prés-Beudin 20, CH-1920 Martigny, Suisse.

2. Organisation

L'organisation est placée sous la responsabilité du Groupe de la promotion de la paix et de la coopération en matière de sécurité de l'État-major général et du Groupement de l'armement de l'armée suisse.

Chef de projet :

Roman Hunger, conseiller juridique
État-major général de l'Armée suisse
Section de la maîtrise globale des armements et du désarmement
CH-3003 Berne

Téléphone : ++41 31 324 49 82
Télécopieur : ++41 31 323 73 99
Courriel : roman.hunger@gst.admin.ch

M. Roman Hunger sera présent à Genève en mai lors de la séance de travail intersessionnelle des comités d'experts.

3. Participants

Le séminaire s'adresse aux chefs de projet des programmes nationaux de destruction des stocks de mines antipersonnel mise en place pour répondre aux obligations de l'art. 4 du Traité d'interdiction des mines.

Pour des raisons pratiques, le nombre de participants sera limité à 40 personnes, au maximum deux par pays.

4. Frais

L'État-major général de l'armée suisse prend en charge les frais d'hôtel et de repas du 2 au 7 juin, comme indiqué dans le programme. Les frais de voyage, d'assurances et toutes les dépenses personnelles (téléphone, minibar, etc.) sont à la charge des participants.

5. Réservation d'hôtel

L'inscription au séminaire comporte automatiquement la réservation d'une chambre d'hôtel. Les participants sont donc priés de ne pas contacter l'hôtel personnellement.

6. Assistance financière

Les délégués nécessitant une aide financière sont priés d'inclure une demande officielle de leur gouvernement à leur inscription. Dès que l'État-major général aura statué sur leur demande, il prendra contact avec eux pour la suite de la procédure.

7. Organisation du voyage

Les délégués ayant besoin d'aide pour organiser leur voyage sont priés de prendre contact avec Mme Eveline Dressler (références sur le formulaire d'inscription).

8. Visa

Le cas échéant, les participants doivent demander leur visa à l'ambassade ou au consulat de Suisse dans leur pays. Si nécessaire, les organisateurs peuvent les assister. Il appartient toutefois au participant de s'assurer que tous ses papiers sont en règle avant son départ. Les délégués qui arrivent à Genève ou quittent cette ville en passant par la frontière française, ou par un vol faisant escale (transit !) dans un aéroport français doivent absolument se munir d'un visa de transit pour l'espace Schengen, faute de quoi ils seront refoulés par les douaniers français.

9. Transport

Genève et Zurich sont les deux principaux aéroports internationaux de Suisse. À partir de là, nous invitons les participants à prendre un train Intercity à destination de Lausanne, puis un train direct de Lausanne à Martigny.

10. Inscription

Le formulaire d'inscription ci-joint doit être retourné **par télécopieur** à Mme Eveline Dressler , chef du Service des conférences internationales et des bases d'appui, jusqu'au **15 avril 2002 dernier délai** (références sur le formulaire d'inscription). Une confirmation d'inscription sera envoyée à tous les participants qui fera foi de l'enregistrement définitif. Pour toute question en relation avec l'inscription, le voyage ou le visa, les participants sont priés de prendre contact avec Mme Dressler.

11. Séance d'ouverture

La Séance d'ouverture se tiendra le lundi 3 juin 2002 à 08h30 au Centre de Congrès de l'Hôtel du Parc à Martigny.

12. Tenue

Pendant le séminaire, il est recommandé de porter une tenue formelle.

13. Visite

Un dîner officiel auquel tous les délégués sont conviés aura lieu le 6 juin 2002 au soir.

14. Langue de travail

La langue de travail sera le français.